



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 / 10 / 2016

L'an **deux mil seize, le 10 octobre, à vingt heures**, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du **sous la présidence de Madame MATTIAZZO Lise, Maire**.

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 12

Présents : 9

Absents : 3

Etai(ent) présents :

Mme MATTIAZZO Lise, M. MARCHAIS Michel, M. ARDOIS Guy,
Mme LABOUBEE Marie-Josée, M. AUDARD Stéphane,
Mme GUINET Danielle, Mme POUMIROU Katia, Mme FOURTON Renata
M. NAVARRE Samuel

Etai(ent) absent(s) avec procuration(s):

M. SAUVEZIE Dominique donne pouvoir à Mme MATTIAZZO
Mme GAGNIER Séverine donne pouvoir à M. ARDOIS

Etai(ent) absent(e) excusé(e)

Mme FER Dorothée,

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme GUINET Danielle

Date de convocation
04 / 10 / 2016

OBJET

Ordre du jour :

- Approbation du compte rendu de la séance du 05 septembre 2016.

Délibérations

- 2016 – 10 – 10 / 01 – Information sur la participation citoyenne.
- 2016 – 10 – 10 / 02 – Approbation projet PLU Montlieu la garde.
- 2016 – 10 – 10 / 03 – Achats de parcelles bois

Informations - Questions diverses.

- Compte rendu des commissions

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

- Adoption du compte rendu de la séance du 05 septembre 2016.

Madame POUMIROU tient à rappeler que l'association « la Maison des Doudous » est bien une association loi de 1901.

Compte rendu adopté à l'unanimité des membres présents.

- Délibération 2016 – 10 – 10 / 01 – Information sur la participation citoyenne.

Présentation, information et explication du dispositif de participation citoyenne, réalisée par la brigade de gendarmerie de Montendre.

dispositif « participation citoyenne »

Convention tripartite : Etat / Préfet / commune ; qui s'inscrit dans la lutte contre la délinquance dans le cadre d'une stratégie territoriale de sécurité fondée sur l'implication de différents acteurs locaux que sont la commune, les habitants et la gendarmerie.

- Maire initiateur du projet
- Recensements des citoyens volontaires, pour améliorer le maillage. Ces personnes devront être agréées par la gendarmerie après enquête de moralité et auront pour mission de signaler toute situation qu'ils jugent anormales à la gendarmerie.

A l'issue de la présentation, Madame le Maire demande à Chaque Conseillers de réfléchir aux personnes qui pourraient devenir « référent ».

Madame Le Maire demande l'ajout à l'ordre du jour, de deux délibérations supplémentaires :

- Délibération N°2016 - 10 – 10 / 02 – lotissement GARCEAU 3

- Délibération N°2016 - 10 – 10 / 05 – Création d'un poste d'adjoint technique contractuel.

Accord de l'ensemble du Conseil Municipal

- Délibération N°2016 - 10 – 10 / 02 – lotissement GARCEAU 3

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal la décision du 06 avril 2016 de signature d'une convention pour mission d'assistance d'ouvrage et maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de la phase 3 du Lot Garceau avec le Syndicat Départemental de la voirie de Charente Maritime.

Elle indique que celui-ci a réalisé le dossier de ce lotissement et présente les différentes pièces de la demande de ce permis d'aménager (plans + règlement).

Après avoir pris connaissance des pièces du dossier, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents :

- Approuve le projet de création Lotissement Garceau 3
- Approuve le dossier du permis d'aménager (plans et règlement) tel que présenté.
- Autorise Mme le maire à signer le permis d'aménager et les autres pièces relatives à ce projet
- Autorise Mme le maire à déposer le dossier de consultation des entreprises.

- Délibération N°2016 – 10 – 10 / 03 – Approbation projet PLU Montlieu La Garde.

Madame le Maire expose aux membres du Conseil Municipal, que, conformément à l'article L.123-9 du code de l'urbanisme, le projet de plan local d'urbanisme de la commune de Montlieu-la-Garde a été transmis à la commune de Bussac-Forêt et reçu le 21 septembre 2016, et que celle-ci dispose d'un délai

de trois mois pour donner son avis en tant que personne publique associée,

Le Conseil Municipal décide, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **d'émettre** un avis favorable au projet de PLU de la commune de Montlieu-la-Garde tel qu'il a été arrêté par délibération du conseil municipal de Montlieu-la-Garde en date du 5 septembre 2016.

➤ **Délibération N°2016 – 10 – 10 / 04 – Achats de parcelles de bois**

Madame le maire rappelle que la commune a toujours eu une politique forestière forte. Mme BEAUPERTHUI propriétaire de parcelles cadastrées **ZD 40 (79A 27Ca) et ZH 17 (50A 12Ca)**, d'une superficie de 4 Ha 18 A 09 Ca, souhaite vendre celle-ci.

Le prix proposé, après examen par des professionnels forestiers, est de **2 000€**

Après avoir Procédé au vote : Pour : 8
 Contre : 3

Le Conseil Municipal décide :

- l'acquisition de la parcelle sus nommée au prix de 2 000 €.
- d'autoriser Madame le Maire à signer l'acte d'achat en l'étude de Me FIEUZET à MONTENDRE ainsi que toutes les pièces nécessaires à cette acquisition.
- Précise que les frais afférents à cet achat seront à la charge de la commune.
- Dit que la dépense sera inscrite au Budget 2016.

➤ **Délibération N°2016 - 10 – 10 / 05 – Création d'un poste d'adjoint technique contractuel.**

Madame le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le contrat aidé de l'agent affecté à la surveillance du transport scolaire, du service au restaurant scolaire de l'école élémentaire se termine le 19 octobre 2016.

Pour permettre la continuité du service, il convient de créer un poste d'adjoint technique pour effectuer ce remplacement.

Après cet exposé les membres du Conseil Municipal décident de :

- Créer un poste d'adjoint technique pour 29h hebdomadaires.

Charger Madame le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente décision

Informations et questions diverses

Madame le Maire indique que le 4 octobre dernier elle a reçu les responsables du service départemental de travaux de la voirie, concernant les dossiers suivants :

- Relissage de l'enrobé route de Montendre,
- Etude du dossier de sécurité de la route de Montendre avant transmission aux services départementaux de sécurité
- ralentisseur central du bourg
- Comptage route de Polignac

M. ARDOIS signale que la route de la cabane s'affaisse.

Madame le Maire annonce qu'après concertation, il est décidé, du fait des futurs travaux de la salle des fêtes de réorganiser le plan d'occupation des salles communales, pour les différentes associations bussacaises.

M. ARDOIS signale que malgré des demandes écrites aucune association n'a à ce jour répondu.

Monsieur ARDOIS constate le nombre important de sorties scolaires des élèves des écoles.

Il fait un point de la situation de l'utilisation et de l'utilité des tablettes tactiles à l'école maternelle.

Il fait remarquer la nécessité de procéder à l'entretien des bâtiments communaux.

☞ Madame le Maire répond des demandes de devis ont été faites, mais sont à ce jour, sans réponse.

☞ Madame POUMIROU demande que les trottoirs soient nettoyés, et Monsieur NAVARRE signale, à nouveau, que les avaloirs ne sont pas vidés.

Monsieur MARCHAIS fait le compte rendu de la réunion concernant les produits phytosanitaires à laquelle il a participé.

Il annonce la présence des brigades vertes semaine 41, et le début « du point à temps » à partir du 11 octobre.

Il poursuit en précisant que suite à des dégradations, les dalles situées devant la poste, seront remplacées par de la pose d'enduit.

Madame LABOUBEE demande la possibilité d'installer un abri bus à Lugéras. Elle demande également le nettoyage de l'église de Lugéras.

Mme GUINET s'étonne, que dans le bulletin municipal, certaines informations, relative aux associations n'apparaissent pas.

☞ Monsieur ARDOIS répond que toutes les associations reçoivent un mail de demande d'articles ou d'informations lors de la préparation du bulletin municipal. Il précise que toute information ou annonce reçue est diffusée.

Prochain Conseil Municipal Lundi 7 novembre à 20h15.

La séance est levée à 22h15.